




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14137-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.225**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ADOPTION DU PRINCIPE D'ORGANISATION DU DISPOSITIF D'ANIMATION D'ANIMATION POUR LES JEUNES DURANT L'ÉTÉ 2011 INTITULÉ : AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2011

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



12.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DU PRINCIPE D'ORGANISATION DU DISPOSITIF D'ANIMATION D'ANIMATION POUR LES JEUNES DURANT L'ÉTÉ 2011 INTITULÉ : AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2011 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a organisé en juillet et août 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs en direction des enfants et des adolescents qui s'inscrit dans une complémentarité des actions mises en place par les structures de proximité, les associations et autres organismes de loisirs.

Suite au succès rencontré par ce nouveau dispositif en 2010 et à la forte attente des familles aixoises pour l'été prochain, la Direction Jeunesse et Vie Etudiante ainsi que la Direction des Sports se proposent de réactualiser et développer en commun une nouvelle session pour les mois de juillet et août 2011.

Ce dispositif sera réalisé en concertation avec les jeunes élus du Conseil Municipal des Adolescents qui seront également associés à l'évaluation du dispositif à la fin de l'été.

“ Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2011 ” repose sur les principes suivants :

Inscription du projet dans une politique globale d'animation jeunesse en complémentarité de l'offre aixoise en matière de loisirs : centres de loisirs, centres sociaux et équipements de proximité, stages associatifs sportifs et culturels...

Réactualisation du concept en tenant compte des questionnaires d'évaluation. Les activités proposées aux jeunes Aixois âgés de 9 à 17 ans, chaque semaine de l'été 2011, tous les jours de 9h00 à 17h00 leur permettant de participer à un panel d'activités conciliant les attentes de sécurité des parents et la mise en place d'activités éducatives et ludiques. Quatre thèmes d'activités articulés autour de deux tranches d'âge (9-12 ans et 13-17 ans) seront proposés aux jeunes Aixois. Ce dispositif touche au maximum 12 jeunes par tranche d'âge, durant les mois de juillet et août prochains, ce qui représente un potentiel d'accueil de 800 jeunes environ.

Mutualisation des moyens entre la Direction de la Jeunesse et Vie Etudiante et la Direction des Sports de la Ville, concernant la conception, l'animation et la gestion de ce projet.

Communication appropriée élaborée et mise en place avec le concours de la Direction de la Communication,

Accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires incluant les repas identiques à ceux de l'été 2010 sont proposés et deux autres tarifs sont créés pour la semaine de trois jours (du 11 au 13 juillet 2011).

Sollicitation de partenaires : dans la volonté de réduire les coûts pour la Ville d'Aix-en-Provence, des partenaires privés sont recherchés pour obtenir des financements supplémentaires ou des aides en nature (tee-shirts, maillots, boissons etc...).

Mise à disposition pour les familles d'un Service Internet : préinscriptions individuelles et mises à disposition d'informations spécifiques sur le site de la Ville, avec le concours de la Direction des Services Informatiques. Cet outil permet aux familles de constituer leur dossier d'inscription, de valider leur préinscription et de faciliter la communication avec les services de la Ville (modifications éventuelles des plannings d'activités, recommandations diverses, conditions météo etc...)

Ce dispositif est construit à partir d'un partenariat élaboré avec le CREPS qui met à disposition de la Ville ses équipements à coût préférentiel, durant l'été 2011.

Afin de respecter les directives ministérielles de la Jeunesse et des Sports, chaque "Box" est constituée de deux groupes de 12 participants, répartis par tranche d'âge, et encadrée par un animateur ou un éducateur diplômé. Le programme favorise l'enrichissement personnel, la découverte de soi et la connaissance de l'autre tout en respectant les règles de vie en collectivité.

Il est demandé aux prestataires extérieurs de porter un intérêt particulier aux approches pédagogiques et aux notions éducatives de leurs activités.

La prise en charge du public jeune sur une amplitude horaire s'étalant de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi ainsi que l'accueil des participants sur un lieu unique, répond aux souhaits exprimés par les parents en matière de transport et d'organisation.

Chaque journée est rythmée par la pratique de deux activités culturelles et / ou sportives au minimum, soit sur le site du CREPS soit sur un lieu d'animation situé à proximité. Les repas sont pris principalement sur place, dans la salle de restauration du CREPS (qualité, conditions d'hygiène et de sécurité optimales).

Pour un effectif maximum et un déroulement sur 8 semaines, le coût en activités pour la Ville sera similaire à celui de 2010.

Considérant une réelle attente des familles et notre volonté d'être complémentaire en matière d'offre de loisirs en direction des jeunes, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que le Conseil Municipal du 11 avril prochain se prononcera sur l'unité fonctionnelle, à cette occasion sera également présenté le bilan du dispositif 2010 pour la mise en œuvre de cette activité.
- **ADOPTER** le principe de reconduction du dispositif " Aix Box, la boîte loisirs de l'été" pour l'année 2011 suivant les modalités précédemment définies.

**2011.225 - ADOPTION DU PRINCIPE D'ORGANISATION DU DISPOSITIF
D'ANIMATION D'ANIMATION POUR LES JEUNES DURANT L'ÉTÉ 2011 INTITULÉ :
AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2011**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**